



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 29 MARS 2021 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 8 du 4 mars 2021 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits	538
Electrices et électeurs présents	28

Président :	WR
Secrétaire :	MF
Scrutateur :	NB

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous en cette période sanitaire encore compliquée.

Le Président informe du retrait du point n°3 de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté (mis à part le journaliste présent et M. OSDAUTAJ) à l'une ou l'autre des personnes présentes et avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, le Président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Octroi du droit de cité communal de Monsieur Domenico Antonio DI BIASE.
- ~~3. Dissolution du club des Aînés~~
4. Discuter et voter une dépense de CHF 130'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS pour se procurer le financement.
5. Discuter et voter la nouvelle convention du partage des eaux entre Châtillon et Rossemaison.
6. Discuter et voter le règlement de la nouvelle commission communale des finances.
7. Information sur le report de l'amortissement 2020 et 2021 de la dette de la halle de sport.
8. Informations Centre culturel (CCR)
9. Divers

Acceptation de l'ordre du jour avec sa modification.

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.

2. Octroi du droit de cité communal de Monsieur Domenico Antonio DI BIASE.

Pour l'entrée en matière M. DB se présente : habitant de Rossemaison avec sa propre entreprise de menuiserie au sein du village. En 2019, il fait la demande pour obtenir la double-nationalité et suite à l'entretien passé au canton, il se présente ce soir auprès de l'assemblée communale.

Le Président ouvre les questions :

pas de question, M. DB quitte la salle pour le passage au vote.

Le Président passe au vote :

l'octroi du droit de cité communal de Monsieur DA.DB est accepté à l'unanimité.

~~3. Dissolution du club des Aînés.~~

4. Discuter et voter une dépense de CHF 130'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS pour se procurer le financement.

YR prend la parole et effectue la présentation selon le document ci-joint. Auparavant, on ne demandait pas aux assemblées communales de se prononcer mais suite au changement du passage au MCH2, la validation est obligatoire. La commune de Courtételle s'est déjà prononcée concernant cette dépense lors de sa dernière assemblée communale. La durée de vie des tenues est estimée à 15 ans. A savoir que l'ECA subventionnera la moitié de cet achat. Les finances des SIS 6/12 se portent bien avec un bénéfice du dernier exercice de CHF 130'000.

Le Président ouvre les questions :

AM : quelles communes font parties du SIS 6/12 ?

YR : Châtillon, Rossemaison, Courrendlin et Courtételle.

AM : combien cela va coûter à la commune de Rossemaison ?

YR : absolument rien, les taxes de pompe permettent de financer en plein cet investissement mais il faut l'accord des assemblées communales.

EO : 70 tenues pour l'ensemble du SIS 6/12 ?

YR : il s'agit de 70 tenues pour l'ensemble du SIS 6/12, le montant sera réparti sur toutes les communes.

JC : qui fournit le matériel ?

YR : deux sociétés, ROSENBAUER et ROVIA.

Le Président passe au vote :

la dépense est acceptée à l'unanimité.

5. Discuter et voter la nouvelle convention du partage des eaux entre Châtillon et Rossemaison.

L'entrée en matière est acceptée.

AT effectue la présentation selon le document ci-joint. Le Président a amené deux plaques en marbre qui seront mises en valeur au sein du village. L'ancienne convention datait et les avenants arrivaient à échéance au 31.12.2020, il fallait donc établir une nouvelle convention avec une validité de 50 ans pour celle présentée. Nouvelle convention présentée, la source des Corbions appartient depuis le 01.01.2021 à part égale à Châtillon et Rossemaison. Châtillon paie CHF 0.90 / m³ et Rossemaison CHF 0.30 / m³.

Le Président ouvre les questions :

AC : quel est le rapport avec l'autre réservoir situé à la route de Courrendlin ?

AT : réservoir du Montchaibeux appartenant à Delémont qui alimente le réservoir du Petit-Calibre.

AC : Delémont étant intégré, est-ce que Châtillon ne devrait pas y être également intégré ?

AT : négatif.

AM : l'eau qui arrive va à la moitié à Châtillon et l'autre moitié à Rossemaison donc maintenant Châtillon en cas de besoin reçoit de l'eau de Rossemaison mais si besoin, Rossemaison peut obtenir de l'eau de Châtillon. Est-ce que les compteurs sont bien séparés ?

AT : affirmatif, en cas de surplus d'eau à Châtillon il est possible d'en revendre à Rossemaison à CHF 0.30 /m³. Concernant les compteurs, affirmatif les compteurs sont bien séparés.

Le Président passe au vote :

la nouvelle convention est acceptée à la majorité.

6. Discuter et voter le règlement de la nouvelle commission communale des finances.

Pas d'entrée en matière, accepté.

YR prend la parole : le Conseil communal vous propose cette commission pour plusieurs raisons, l'amélioration du contrôle et des processus, élargir le cercle des personnes pouvant apporter de la plus-value à la commune, mise en consultation de projets et préparation en amont des dossiers, profiter des compétences de citoyennes et citoyens du village.

Le cahier des charges présenté est un copié collé de celui de la ville de Delémont.

Cette commission sera un support d'aide mais ne prendra pas de décision, seuls le Conseil communal et l'assemblée communale prendront les décisions.

La nomination des membres de la commission sera de 3 ou 5 personnes avec le Président, M. YR sera le représentant du conseil communal. Les membres seront nommés.

GC : quelques renseignements sur le contrôle et les processus ?

YR : cela ne remplace pas les vérificateurs des comptes, exemple le projet de la réfection de la cuve du Petit-Calibre, analyser si un emprunt est nécessaire ou utiliser le courant, travail de la trésorerie. Fournir des idées pour le Conseil communal avec une amélioration des choses et une meilleure efficacité. L'idée est de se retrouver 3 à 4x par année.

JFM : quelle est la rémunération ?

YR : jetons de présence selon le règlement communal.

GC : si trop de candidats, comment procéder ?

YR : bonne question, choix au conseil communal en étudiant les meilleurs dossiers.

Le Président passe au vote :

Le règlement est accepté à l'unanimité.

7. Information sur le report de l'amortissement 2020 et 2021 de la dette de la halle de sport.

M. YR informe sur la présentation selon le document ci-joint : au niveau des budgets 2020 et 2021, il y avait un énorme point d'interrogation quant à la crise sanitaire. Actuellement, le sport est touché, le SHCR a eu un impact sur la cotisation des membres car il ne pouvait pas jouer, pas de rentrées à la buvette, pas de manifestations possibles et le sponsoring est directement impacté. Le club sous-loue cette halle au VFM et durant l'année 2020 ce n'était pas possible. Il s'agit d'un report et non d'une annulation. Report de 2 ans soit amortir sur 52 ans au lieu de 50 ans pour permettre au club de passer le moment difficile lié à la crise sanitaire.

Le Président ouvre les questions :

pas de question.

8. Informations Centre culturel (CCR)

NF : nouvelle secrétaire il s'agit de Mme Pierrette PAPAUX. Présidente : Mme Nadine FLURY, Caissière : Mme Catherine LOEWENGUTH, membre : Mme Mélanie STAUFFER.

Un vide grenier sera organisé prochainement dès que la situation le permettra.
Le CCR est à disposition pour la location au prix de CHF 50.00.

Le Président ouvre les questions :
pas de question.

9. Divers

Le Président informe que M. Charles CUTTAT et lui-même, ont repris les plaques en marbre du réservoir afin de les garder en souvenir, présentées sur place avec toutes les explications des personnes mentionnées dessus. Le Conseil communal a décidé de les exposer au CCR afin que tout le monde puisse en profiter.

YR : le Conseil communal n'a pas encore décidé où les mettre mais elles seront mises en valeur.

YR : démission de Mme Marie-Madeleine CHAPUIS au sein du conseil communal pour le 30.06.2021.

YR : fuite d'informations sur RFJ concernant une fermeture de classe.

CL : il y aura malheureusement la fermeture d'une classe par manque d'enfants, le Conseil communal était informé depuis deux semaines mais cela devait rester confidentiel. Une nouvelle répartition des classes sera effectuée entre Châtillon et Rossemaison mais les parents en seront informés. Le Conseil communal va tout de même essayer d'écrire au canton pour sauver cette classe une année.

EO : 15 élèves en moins, cela fait beaucoup de leçons supprimées donc la décision n'était pas facile mais imposée. Les petits écoliers resteront à Rossemaison et les grands écoliers iront à Châtillon. Si d'autres enfants devaient arriver, le programme serait revu.

Le Président : y-a-t-il une augmentation au niveau de l'école enfantine ?

EO : actuellement et d'ici 2 ans non mais pour la suite oui.

AM : est-ce que cela implique un nombre d'enseignants en moins ?

EO : négatif, aucun enseignant ne partira uniquement un poste de CDD à 50% s'arrêtera.

AM : ce poste à 50% ne sera pas gardé ?

EO : négatif mais les contrats CDI sont gardés.

VA : suite à la rencontre concernant l'UAPE avec M. RUFER et Mme LOEWENGUTH, y-a-t-il plus d'informations sur l'avancement de l'UAPE et sur les transports scolaires pour la rentrée ?

CL : pour l'UAPE, rendez-vous avec M. Denis CUTTAT de l'Action sociale, beaucoup de travaux à réaliser en attente des offres. Toujours pas de décision de Châtillon et le coût est trop élevé par rapport à l'UAPE de Develier, Rossemaison serait trois fois plus cher. La solution pourrait être une antenne avec Courrendlin et Courtételle, rendez-vous prochainement pour en discuter avec les deux communes concernées. Si la salle de classe fermée est utilisée pour l'UAPE, cette classe ne pourrait pas ensuite être réouverte pour l'école. Le CCR n'est pas adaptable par rapport aux demandes. Accord obtenu pour 15 enfants maximum, maintenant il faut trouver des solutions pour réduire les coûts.

Pour les transports, les courriers partiront la semaine prochaine aux parents.

JFM : certains parents ne sont pas informés pour les transports scolaires et toujours en attente du nouveau site internet.

YR : le site internet est maintenant opérationnel à 95% donc il arrivera après les vacances de Pâques.

GC : la commune a de l'argent ...oui mais il se demande si cette richesse n'est pas de nature de péréquation financière ?

YR : la péréquation financière coûte entre CHF 15'000 et CHF 20'000 annuel à la commune, il ne partage pas son avis car le but n'est pas de s'endetter.

NB : est-ce que le Conseil communal a déjà envisagé d'acheter un compacteur pour le carton à la déchetterie ?

MMC : négatif car il y a un projet de déchetterie régionale et la commune ne sera plus propriétaire des bennes.

VA : demande si les horaires seront différents ?

MMC : négatif mais il y aura aussi la déchetterie au Prés-Roses à Delémont.

YR : Delémont s'étant prononcé sur le terrain pour la déchetterie, maintenant la commune devra se positionner sur les services qu'elle souhaite donner aux habitant(e)s mais une séance d'informations sera mise en place.

MF : remerciements à l'APE pour l'excellente organisation de la chasse aux œufs.

Séance levée à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Walter RUFER

Marie FEY

En attente d'approbation